

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi 29 avril 2020, à 16 h**, par vidéo-conférence, sur la plate-forme Microsoft Office 365 « TEAMS »

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien et secrétaire d'assemblée
Charbonneau, Dominic, représentant des enseignants
Dionne, Nathalie, représentante du personnel professionnel
Huard, Alain, représentant des enseignants
Lamontagne, Gina, représentante des enseignants
Laplante, Louis-Philippe, représentant des groupes socio-économiques
Lapointe, Claude, représentant des groupes socio-économiques
Lavoie, Mozart, représentant des enseignants
Lemaire, Joannie, représentante des enseignants
Marsan, Julie, représentante du personnel de soutien
Rowden, Carole, représentante des enseignants
Royal, Andréanne, représentante des élèves

Sont absents, messieurs:

Guilbeault, Nicolas, représentant des élèves
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques

Sont également présents, madame et monsieur :

Arbour, Yanik, directrice adjointe
Bérubé, Carl, directeur

1.0

Constatation du quorum et ouverture de la séance;

Monsieur Carl Bérubé souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Il mentionne que compte tenu du contexte exceptionnel que nous connaissons en raison de la pandémie, et en raison des obligations de consultation du Conseil d'établissement pour certains sujets, les prochaines rencontres d'ici la fin de l'année scolaire devraient se tenir de façon virtuelle.

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 16h12.

2.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Monsieur Brennan présente l'ordre du jour de la rencontre.

Monsieur Jonathan Bélair propose l'adoption de l'ordre du jour et monsieur Claude Lapointe le seconde.

CET 19-20-04-01

Adopté à l'unanimité.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2019

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 27 novembre 2019.

Au point 6 – Services alimentaires EPSH – aliments prohibés (consultation), monsieur Bérubé nous informe que la cafétéria a été ouverte à partir du 9 mars mais que compte tenu de la fermeture des écoles, celle-ci a été fermée après seulement 4 jours d'exploitation.

Le procès-verbal est jugé conforme.

Monsieur Lapointe propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019 et est secondée par madame Carole Rowden.

CET 19-20-04-02

Adopté à l'unanimité.

4.0 Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

5.0 Budget révisé 2019-2020 (adoption)

Monsieur Bérubé explique que le budget révisé présenté est basé sur une prévision de clientèle de 1130 ET. Il mentionne qu'avant la fermeture des établissements, la persévérance des élèves en formation laissait entrevoir que cette prévision était réaliste, mais que la situation actuelle fait en sorte que les ETP réalisés à la fin de l'année seront de beaucoup inférieurs.

Monsieur Bérubé présente le budget révisé, mais en conséquence de la situation vécue, il mentionne que les états financiers différeront de façon importante du budget révisé au terme de l'année scolaire.

Monsieur Bélair propose l'adoption du budget révisé 2019-2020 et monsieur Mozart Lavoie le seconde

CET 19-20-04-03

Adopté à l'unanimité.

6.0 Objectifs, principes, critères de répartition des ressources financières 2020-2021 (consultation)

Monsieur Bérubé rappelle qu'il s'agit du document de référence qui guide la répartition équitable des allocations entre les services et les établissements de la commission scolaire qui doit faire l'objet d'une consultation annuelle.

Aucune modification n'est proposée.

7.0 Acte d'établissement 2020-2021 (consultation)

L'acte d'établissement détermine les locaux attribués à chacun des établissements. Pour la prochaine année, la seule modification apportée en ce qui a trait à l'EPSH, est la cession, en juin dernier, du local B-114 de l'immeuble Bouchard à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme. Cet exercice est repris annuellement en fonction des fluctuations de clientèle ce qui pourrait éventuellement mener à une récupération de locaux pour l'EPSH advenant des besoins accrus.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

8.0 Critères de sélection pour la direction du centre (consultation)

Monsieur Bérubé demande si les critères adoptés par les membres du conseil d'établissement l'an dernier conviennent toujours, auquel cas ils seront transmis à nouveau tel quel à la direction générale de la CSSH.

Aucune modification n'étant proposée, il est convenu de reconduire les critères de sélection actuels pour l'année 2020-2021.

9.0 Informations

9.1 Activités de formation à distance

Madame Yanik Arbour tient à souligner le travail des équipes qui ont réussi à mettre en place des activités de formation à distance dans des délais très courts.

Au niveau des programmes en santé, la mise en œuvre de formations a été reportée étant donné que les enseignants et les élèves ont été interpellés pour prêter main-forte dans le réseau de la santé.

Une réouverture partielle de l'établissement est prévue pour le 11 mai pour les évaluations et les compétences qui exigent des activités pratiques.

9.2 Soirée Portes ouvertes

Madame Arbour mentionne que malheureusement nous avons dû annuler la soirée portes ouvertes.

Nous demeurons tout de même actifs au niveau de la publicité pour faciliter l'inscription de nouveaux élèves.

9.3 Gala méritas

Nous avons également dû annuler le Gala méritas.

9.4 Autres

Aucun point.

10.0 Levée de l'assemblée

CET 19-20-04-04

Madame Rowden propose la levée de l'assemblée à 16 h 55 et elle est secondée par monsieur Bélair.

Le président,

Le directeur,

Stéphane Brennan

Carl Bérubé